



*République Démocratique du Congo*

**LE SENAT**

**4<sup>ème</sup> LEGISLATURE DE LA 3<sup>ème</sup> REPUBLIQUE**

**Honorable BAMANISA SAÏDI Jean**

**La Cellule de Communication**

**COMMUNIQUE N° 005/CELLCOM.JBS/2025 RELATIF A LA SAISINE PAR  
L'Honorable Jean BAMANISA SAIDI DE S.E.M LE MINISTRE DU PORTEFEUILLE  
SUR LE DOSSIER PARC AGRO-INDUSTRIEL DE LOTOKILA, P.A.I.L**

La Cellule de Communication est heureuse d'annoncer que l'Honorable Jean BAMANISA SAIDI a récemment saisi, par sa correspondance référencée JBS/021/SENAT-RDC/2024, le Ministre du Portefeuille pour exiger un audit sur la situation confuse actuelle du Parc Agro-Industriel de Lotokila, P.A.I.L en sigle.

Cette missive rappelle qu'en mai 2013, la Province Orientale avait racheté l'ensemble du patrimoine de l'ex-Complexe Sucrier de Lotokila, au terme d'un compromis de vente trouvé avec le Comité de liquidation de cette entreprise publique en faillite, mis en place en son temps par Madame le Ministre du Portefeuille, pour un montant global de quatre millions quarante-et-un mille cinq-cents nonante dollars américains, à payer par la Province pour l'acquisition de l'ensemble du patrimoine de cette entreprise en liquidation.

La Province a eu à verser deux millions septante-deux mille cinq-cents mille dollars américains sur le montant global évoqué ci-haut, couvrant une grande partie des dépenses de l'actif et du passif de l'entreprise rachetée. Il restait un solde d'un million neuf cents soixante-neuf mille dollars comme solde à payer par la province. Ce qui a permis à la cette dernière de commencer à jouir de son patrimoine ainsi acquis, en attendant l'apurement du solde, créant la Société Parc Agro-Industriel de Lotokila, P.A.I.L sarl, avec des statuts, règlement intérieur, un Comité de Gestion et un Conseil d'Administration.

Malheureusement, après le démembrement de la Province Orientale en Juillet 2015, la nouvelle Province de la Tshopo qui a bénéficié de ce patrimoine n'a pas fait le suivi du dossier, repris en bonne et due forme dans la Loi de démembrement.

Tous les Gouverneurs qui se sont succédé à la tête de la Tshopo et même les députés provinciaux dont les prédécesseurs avaient voté le rapport de démembrement, devenu par la suite La Loi de démembrement, ne se sont pas occupés de ce dossier du Parc Agro-Industriel de Lotokila. Bref, il s'est constaté un abandon coupable, par les dirigeants de la Province, de ce patrimoine régulièrement acquis.

Il s'en est suivi la destruction, le vol, pillage systématique et la vente illicite du patrimoine de ce Parc Agro-Industriel à Kinshasa, à Kisangani et sur place à Lotokila, par des inciviques, le Comité de liquidation en complicité avec les autorités provinciales. Les toitures des maisons, les

hangars, y compris le reste des machines du Parc Agro-Industriel de Lotokila vandalisés, volés, pillés sur place à Lotokila et vendus comme mitrilles au vu et au su des autorités provinciales.

A ce jour, ce Parc Agro-Industriel n'est resté que l'ombre de lui-même. A ce stade, les responsabilités sont partagées entre les Gouvernements Central et provincial.

Face à cette situation floue et en sa qualité de Sénateur élu de la Province de la Tshopo, il est tout à fait indiqué pour lui de solliciter un audit sur la situation actuelle de Lotokila afin de permettre à toute la population de la Tshopo qu'il représente au Sénat, d'être fixée sur ce dossier.

Voilà pourquoi, cette démarche voudrait que les éclaircissements soient focalisés sur l'état des créances certifiées par le Comité de liquidation (les dettes du personnel, dettes envers le Comité de liquidation).

En outre, l'Honorable veut également obtenir du Ministre la régularisation de l'entité P.A.I.L sarl avec comme actionnaire unique la Province de la Tshopo, la mise en place du comité Directeur et son Conseil d'Administration ainsi que la liquidation de la créance sur la Province par le Ministre du Portefeuille à travers le Comité de liquidation.

Enfin, pour le sénateur élu de la Tshopo, cette créance existante mérite d'être apurée sur le transfert des crédits d'investissements alloués à la Province. Et le certificat d'apurement en faveur de la Province de la Tshopo doit être remis à cette dernière, qui la cédera à son tour à P.A.I.L sarl afin d'établir les titres de propriété sur la concession de 6 000 Ha comprenant le Complexe Industriel détruit. Ce n'est qu'après que pourrait alors être lancé l'appel à manifestation d'Intérêt pour un Partenariat Public-Privé.

Fait à Kinshasa, le 28/03/2025

La Cellule de Communication de l'Hon Jean BAMANISA SAIDI

